



Sommières, le 24 mai 2019

**Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Sommières**

Objet : Convocation conseil communautaire
Affaire suivie par : Pierre LERASLE
Direction Générale des Services

Aux membres du conseil communautaire

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil de **la Communauté de Communes du Pays de Sommières, dont vous avez été nommé membre pour le mandat 2014-2020, le :**

**JEUDI 6 JUIN 2019 A 18H30
AU SIEGE DE LA C.C.P.S. –
SALLE DU CONSEIL AU 1^{ER} ETAGE DU BATIMENT PRINCIPAL**

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil du 28 Mars 2019
- 2- Modifications des statuts de l'EPTB Vidourle – désignation des délégués
- 3- Modifications des statuts de l'EPTB Vistre - extension du périmètre géographique - désignation des délégués
- 4- Modification des statuts du P.E.T.R. Vidourle Camargue – Changement d'adresse du siège
- 5- Convention de mandat entre la Commune de Combas et la C.C.P.S. pour les travaux sur la salle communale de Combas

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- 6- Etude relative au transfert des compétences eau et assainissement
- 7- Mise à disposition d'un ingénieur territorial du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie, à la C.C.P.S. pour l'étude du transfert des compétences eau et assainissement
- 8- Mise à disposition d'un véhicule du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie à la C.C.P.S. pour l'étude du transfert des compétences eau et assainissement

APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

- 9- Conventions d'organisation entre le service « Application du Droit des Sols » de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et les communes de Moulès-et-Baucels et Saint-Bauzille-de-Putois.

SPANC :

- 10- Modification du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- 11- Adoption des nouveaux tarifs du SPANC
- 12- Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2018

CULTURE :

- 13- Nouvelle tarification de l'école de musique intercommunale pour 2019-2020
- 14- Modification du Règlement intérieur – Mise en conformité RGPD
- 15- Ecole de musique intercommunale - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux avec la Commune de Calvisson pour le balcon du foyer communal et les préfabriqués - année 2019-2020.

PERSONNEL :

- 16- Création de postes pour avancements de grade

PETITE ENFANCE :

- 17- Dépôt d'un dossier de demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour un investissement au titre du fond de modernisation des E.A.J.E. concernant le Multi Accueil Collectif Associatif « Les Bébisous » situé sur la commune de Villevieille et le Multi-Accueil Collectif « L'Enfantine » situé sur la commune de Sommières, pour l'année 2019.
- 18- Dépôt d'un dossier de demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, pour un investissement concernant les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants « Gribouille » situé sur la commune de Calvisson et « L'Enfantine » situé sur la commune de Sommières, pour l'année 2019.

ENFANCE JEUNESSE :

- 19- Dépôt d'un dossier de demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour un investissement concernant le centre de loisirs situé sur la commune de Sommières pour l'année 2019.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

- 20- Convention de partenariat « Ecoles Numériques innovantes et ruralité » Phase 2- entre l'Académie de Montpellier et la Communauté de Communes du Pays de Sommières
- 21- Tarifs des accueils périscolaires : restauration scolaire, accueil matin et soir, études
- 22- Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région Occitanie et la C.C.P.S. : Avenant de prolongation de délai N°1
- 23- Modification de la sectorisation scolaire de Calvisson

Questions diverses.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président
Pierre MARTINEZ

